



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transport de marchandises

Question écrite n° 31857

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le tracé T2 du contournement Nîmes-Montpellier de la ligne de fret. La société RFF vient de mener une enquête publique concernant le tracé T2, qu'elle privilégie, du contournement Nîmes-Montpellier. Or, les habitants des communes de Sernhac, Théziers, Montfrin et Remoulins n'ont pas été consultés, alors qu'ils sont directement concernés par ce tracé qui traverse leurs villages, et qui sera source de graves nuisances. Il lui demande donc s'il envisage d'examiner ce dossier en prenant en compte les objections bien légitimes des riverains concernés.

### Texte de la réponse

Le sud et le sud-ouest de l'agglomération de Montpellier constituent des espaces stratégiques pour les développements urbains. Ils doivent également accueillir plusieurs infrastructures dont la ligne nouvelle Languedoc-Roussillon. La réalisation du projet à grande vitesse est divisée en plusieurs phases. Le contournement TGV et fret de Nîmes et Montpellier, de Manduel à Lattes, est envisagé pour un horizon de mise en service autour de 2010. La section Montpellier/Perpignan est prévue à plus longue échéance. Les principaux acteurs locaux impliqués (Montpellier Agglomération, RFF et la DDE 34) dans la réalisation du projet ferroviaire et la réflexion relative aux problèmes d'aménagements locaux, cofinancent actuellement une étude d'insertion des différents projets d'infrastructure du transport dans ce territoire marqué par l'agriculture, et qui présente un fort potentiel de développement urbain. Les résultats de cette étude pourront ensuite être présentés par le préfet aux principaux acteurs concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31857

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 janvier 2004, page 213

**Réponse publiée le :** 3 août 2004, page 6070